



**A la une**  
Elections  
Chambres  
d'agriculture

PAGE **3**



**Elevage**  
Bloquez les  
17 et 24  
janvier

PAGE **6**



**Aménagement**  
Compensation  
collective  
agricole

PAGE **12**

N°58 DÉCEMBRE 2018



# CHANG ER

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME



## Les sols : un capital à préserver

# SOMMAIRE



## 3 A la une

- Elections : votez jusqu'au 31 janvier 2019



## 4 Agronomie

- Les sols sous bonne garde
- L'agriculture de conservation : arrivée en terres samariennes



## 5 Innovation

- L'association «Ferme Agroécologie 3.0 en Hauts-de-France»



## 6 Elevage

- Journée viande bovine et journée l'élevage et du bâtiment
- Lait : quelles stratégies pour faire face aux aléas ?



## 8 Circuits de proximité

- Bienvenue à la ferme : tournée générale pour ses 30 ans
- Approlocal.fr : le circuit de proximité des professionnels



## 10 Installation

- La rencontre des jeunes installés
- La journée du PAIT : avancer sur son projet d'installation



## 11 Collectivités

- Les cafés Terralto : concrétiser les projets des collectivités



## 12 Aménagement

- Compensation collective : reconstituer le potentiel agricole perdu
- Canal Seine Nord Europe : l'aménagement foncier démarre



## 14 Actualités - Publications



Echanger, le magazine de la Chambre d'agriculture de la Somme  
19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens cedex 03

Tél. 03 22 33 69 00 - Fax. 03 22 33 69 29

www.somme.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Daniel ROGUET

Rédacteur en chef - Secrétaire de rédaction :

Hélène CREVEL - tél. 03 22 33 69 22

Maquette : TMCC

Mise en page : Renée TEURKI - tél. 03 22 33 69 02

Impression : Imprimerie ANSEL - rue Victor Magnier - 80000 AMIENS

Tél. 03 22 95 32 96

Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Somme

ISSN : 2103-4036 - Dépôt légal : à parution



La Chambre d'agriculture de la Somme est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le numéro P100740.



Je prends la parole dans ce magazine Echanger pour la dernière fois. En effet, mon mandat prendra fin début 2019. Aux côtés des élus et des collaborateurs de la Chambre d'agriculture de la Somme, j'ai mis tout mon cœur et toute ma passion au service des agriculteurs et de notre beau département. Je tiens à vous remercier pour

la confiance que vous m'avez accordée durant ces 17 dernières années.

Il est temps pour les agriculteurs et les salariés de l'agriculture d'élire leurs représentants. Je vous invite à vous exprimer en participant au vote qui sera ouvert jusqu'au 31 janvier 2019. D'ici là, permettez-moi de vous souhaiter, au nom des élus et collaborateurs de la Chambre d'agriculture, une très belle année 2019, pour vous et pour vos proches. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et réussites personnelles et professionnelles. Bonne année à tous !

**Daniel Roguet,**  
Président de la Chambre d'agriculture de la Somme

## Hommages

C'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que les élus et les collaborateurs de la Chambre d'agriculture ont appris la disparition de deux personnalités du monde agricole de la Somme.



Ludovic Cauchois avait été Membre de la Chambre d'agriculture de 2007 à 2012 et Président de l'Etablissement Départemental de l'Elevage. Il était Président du GIE Lait Viande. Il s'est battu pour l'élevage qui était pour lui une véritable passion. Nous saluons son engagement professionnel sans faille et le courage dont il a fait preuve dans son combat face à la maladie.

Salarié de la MSA, Gérard Blondel était, depuis 2001, élu de la Chambre d'agriculture de la Somme. Depuis 2007, il était également Membre du Bureau de la Chambre d'agriculture de la Somme et de la Chambre régionale Hauts-de-France. Très investi dans l'emploi et la formation, Gérard Blondel était Président délégué du Comité d'Orientation Emploi-Formation. Il était aussi responsable du réseau «Bienvenue à la ferme» pour la Somme. Nous saluons sa très forte implication et sa disponibilité.



Les élus et les collaborateurs de la Chambre d'agriculture présentent aux familles de Ludovic Cauchois et de Gérard Blondel leurs sincères condoléances.

# Elections : votez jusqu'au 31 janvier 2019

Les membres des Chambres d'agriculture, élus au suffrage universel direct tous les six ans, sont renouvelés en 2019. Les électeurs sont appelés à voter soit par correspondance soit en ligne jusqu'au 31 janvier.

Les Chambres d'agriculture tirent leur légitimité d'élections organisées sous l'égide de l'Etat. Cette légitimité fonde l'action des Chambres d'agriculture. Elle assoit son rôle de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions relatives à l'intérêt général agricole ainsi que son action de conseil auprès des agriculteurs et des collectivités.

## Les nouveautés du régime électoral 2019

- > Suppression de la condition d'inscription sur les listes électorales générales pour être électeur aux élections des membres des Chambres d'agriculture.
- > Allègement du contrôle municipal des listes électorales.
- > Introduction du vote électronique en plus du vote par correspondance.
- > Baisse du nombre d'élus dans les Chambres départementales et interdépartementales.
- > Modification du mode de scrutin pour les collèges des chefs d'exploitation et des salariés avec attribution de 50 % des sièges à la liste arrivée en tête avec arrondi, le cas échéant, à l'entier inférieur.

### Comment voter ?

Les électeurs sont appelés à voter par voie électronique ou par correspondance, dès réception du matériel de vote, jusqu'au 31 janvier 2019, quel que soit le collège.

Tous les électeurs reçoivent à leur domicile, au plus tard 10 jours avant la date de clôture du scrutin, le matériel de vote composé d'un bulletin de vote, des instruments de vote par correspondance, des identifiants et mots de passe pour le vote électronique accompagné d'une notice explicative.

Si l'électeur vote à la fois par correspondance et en ligne, le vote par correspondance sera écarté.



## Quelle est la composition d'une Chambre d'agriculture départementale ?

**33 membres**  
élus au suffrage direct  
pour une durée de **6 ans**

+ le ou les conseillers  
du CRPF élus par le collège  
des propriétaires forestiers  
(élection décalée)



■ Collèges électoraux  
■ Nombre d'élus  
■ Proportion du nombre total d'élus

Total : 33  
100 %

www.chambres-agriculture.fr

## Les sols sous bonne garde

À l'occasion de la Journée mondiale des sols du 5 décembre 2018, les experts pédologues de la Chambre d'agriculture étaient à Fluay, sur l'un des sites d'observation du Réseau de Mesures de la Qualité des Sols.



Fertilité, tassement et matière organique étaient au centre des échanges autour de la fosse ouverte pour le Réseau de Mesures de la Qualité des Sols (RMQS).

La Chambre d'agriculture de la Somme s'investit activement dans le Réseau de Mesures de la

Qualité des Sols. Piloté par l'Inra, ce RMQS est une opération d'entrevue.

Pas moins de 2 240 sites sur le territoire français sont régulièrement passés à la loupe. 74 sites se situent de la Somme, l'Oise et l'Aisne. Des prélèvements d'échantillons, des mesures et des observations ont pour objectif de connaître l'évolution des sols sur le long terme.

«Le territoire français est quadrillé selon une maille carrée de 16 km de côté, explique Olivier Suc, agronome et pédologue. Les prélèvements sont effectués tous les 12 ans au centre de chacune des mailles». Une batterie d'indicateurs permet de surveiller la qualité physique, chimique et biologique des sols : éléments traces métalliques, résidus de produits phytosanitaires, structure du sol, les teneurs en azote, potasse et phosphore,

vie microbienne ...

Tous les échantillons de sols, déshydratés, sont stockés au Conservatoire européen des échantillons de sol à Orléans. «Conserver ces échantillons permettra d'analyser de nouveaux paramètres sur d'anciens prélèvements et de les comparer aux données acquises lors de futures campagnes, poursuit Olivier Suc. Grâce à toutes ces références, nous apportons aux agriculteurs des conseils de plus en plus adaptés à chaque situation». Car le sol est un habitat complexe qui ne demeure productif que s'il est entretenu.

Contact :

Olivier Suc  
03 22 33 69 11

## L'agriculture de conservation : arrivée en terres samariennes



Depuis plusieurs années, les sols sont une préoccupation majeure pour le monde agricole. De nombreux agriculteurs se questionnent ou s'engagent aujourd'hui vers l'agriculture de conservation des sols (AC ou ACS). Cette orientation repose sur une activation de la vie biologique au travers de trois piliers

principaux : travail minimal, couverture permanente et allongement des rotations. Initiée aux Etats-Unis et au Brésil en réponse aux problématiques d'érosion, l'agriculture de conservation a été souvent résumée uniquement au semis direct. Dès lors, des exploitants avec des terres limoneuses (sensibles au

tassement) et des exigences de préparation de semis (betteraves, pommes de terre, légumes) ont jusqu'à présent peu accroché à ces techniques. Mais l'intérêt renforcé pour les couverts, les innovations dans l'agroéquipement et des expérimentations prometteuses en betteraves et pommes de terre ouvrent de nouvelles perspectives pour notre département.

La Chambre d'agriculture de la Somme a donc engagé plusieurs travaux sur la fertilité des sols et l'agriculture de conservation :

- mise en place d'une expérimentation croisée sur les effets des couverts et travail du sol dans une rotation pluriannuelle avec betteraves et céréales sur la Ferme Agroécologie 3.0,
- expérimentation de différents itinéraires pour le semis sous

couvert du blé, les plantes compagnes en colza et le pré-butage d'automne des pommes de terre chez des agriculteurs

- animation de 5 groupes d'agriculteurs sur les sols vivants avec organisation de formations, visites, suivi d'indicateurs de la vie biologique des sols et expérimentation de nouveaux itinéraires,

- renforcement de la thématique «sols» dans le conseil aux agriculteurs : diagnostic état structural, suivi matière organique et vie biologique, choix des couverts, travail du sol...

Intéressé ? Parlez-en à vos conseillers de secteur !

Contact :

Philippe Touchais  
03 22 33 69 78

## L'association «Ferme Agroécologie 3.0 en Hauts-de-France»

L'association «Ferme Agroécologie 3.0 en Hauts-de-France» a tenu sa première assemblée générale le 29 octobre. Sa vocation : co-construire les programmes de RetD de la Ferme 3.0 et diffuser les résultats en Hauts-de-France.

Après quatre campagnes d'expérimentations et de suivis, les premiers résultats de la Ferme 3.0 sont diffusés sur les nouveaux outils (OAD, traçabilité automatisée, guidage, modulation...), systèmes de culture (protection intégrée, cultures intermédiaires, semis direct...) et prototypes (robots de désherbage, capteurs...). Pour contribuer à la diffusion de ces résultats, les fondateurs de la Ferme 3.0 ont décidé en avril 2018 de créer un second cercle sous forme d'association.

### Diffuser les enseignements

L'association «Ferme Agroécologie 3.0 en Hauts-de-France» s'inscrit dans une logique de partage et de capitalisation des innovations à l'échelle régionale. L'association poursuit deux ob-

jectifs. Le premier est de contribuer à la construction des programmes d'expérimentation et de démonstration du «laboratoire vivant» situé à Aizecourt-le-Haut. Le second est de faciliter le partage des résultats et leur diffusion en Hauts-de-France.

La première assemblée générale a eu lieu le 29 octobre 2018 à Estrées-Mons et a réuni les 25 premiers membres de l'association. Ceux-ci se répartissent en trois collèges : «Fondateurs», «Recherche Développement Formation» et «Partenaires économiques».

Les collectivités, administrations et associations peuvent également participer à l'association en tant que membres associés. L'assemblée générale a élu pour trois ans les membres du conseil d'administration qui ont choisi Christophe Buisset comme Président.

L'association fonctionnera avec des groupes de travail thématiques : désherbage ciblé, modulation intraparcellaire, capteurs et traçabilité automatisée, biodiversité et fertilité des sols. Les participants aux groupes de travail seront notamment sollicités pour le partage de références et des propositions d'expérimentation.

Concernant les événements 2019, la Chambre d'agriculture de la Somme s'associera à l'ITB pour la 6ème édition de Desherb'Avenir qui accueillera les innovations de

la Ferme Agroécologie 3.0 les 15 et 16 mai 2019 à Berny-en-Santerre. Sur la Ferme à Aizecourt-le-Haut, seront également organisées au cours de l'année plusieurs démonstrations thématiques avec des partenaires (concessionnaires, instituts techniques, lycées...).

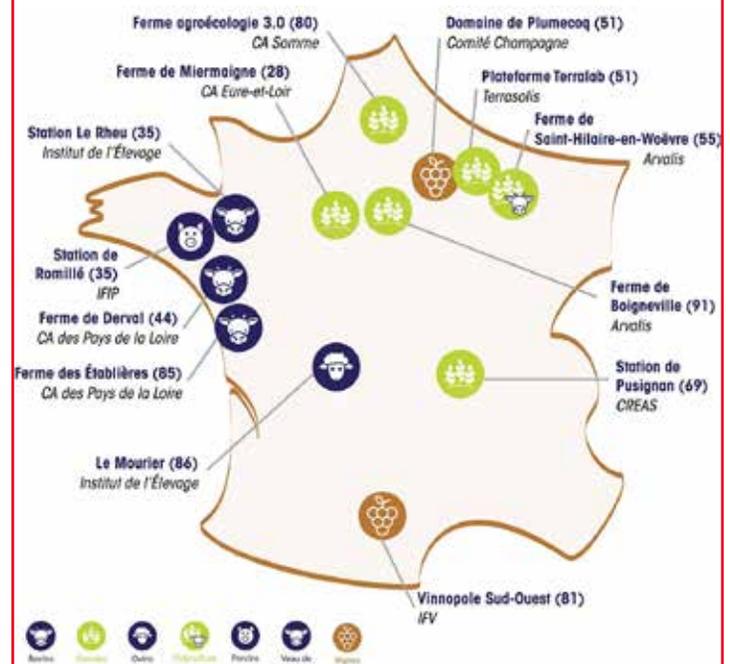
Contact :  
**Philippe TOUCHAIS**  
03 22 33 69 78

### La Ferme Agroécologie 3.0 rejoint le réseau des «Digifermes®»

La Ferme Agroécologie 3.0 a rejoint en septembre le réseau des Digifermes®, piloté par Arvalis en partenariat avec les autres Instituts Techniques Agricoles.

Ce réseau rassemble 13 fermes pilotes qui partageront leurs méthodes et résultats sur des actions d'expérimentation et d'évaluation sur la révolution numérique pour l'agriculture.

#### Le réseau des Digifermes®



**Prenez date !**  
**15 et 16 mai 2019**

**Berny en Santerre (80)**

Désherb'Avenir accueille les innovations de la :   
Prototypes, solutions numériques et pratiques alternatives en grandes cultures.

**Des stratégies de désherbage alternatives au tout chimique**

**Découvrez les expérimentations pour comparer les différentes stratégies**

**Assistez à des démonstrations dynamiques de matériels**

**Visitez l'espace robotique pour imaginer le désherbage de demain**

Un événement  Institut Technique de la Betterave

Plus d'information : [www.itbfr.org](http://www.itbfr.org)  
@ITBetterave

En partenariat avec : 

## JOURNÉE VIANDE BOVINE

### Les maladies néonatales : comment les prévenir et les guérir ?

**17 janvier 2019**  
Salle des fêtes d'Hornoy-le-Bourg

9 h 45 : Accueil

10 h 00 : Les maladies néonatales

par Thomas MICHAUX, vétérinaire (62)

- > Les problèmes de gros nombrils - la cryptosporidiose - la coccidiose - les diarrhées alimentaires et virales les maladies respiratoires - la BVD
- > La génétique de l'élevage et le vêlage à deux ans
- > Les actions du GDS
- > Les aides en agriculture
- > Les aides en élevage
- > Passer d'amis à associés, une réflexion devenue réalité

#### Gaëc du BOIS ROLAND

400 ha dont 66 ha de prairies  
100 vèlages en race charolaise  
75 % d'IA Bovins Croissance HBC  
Engraissement des mâles  
Vente de broutards  
Vente de reproducteurs



## JOURNÉE DE L'ÉLEVAGE ET DU BÂTIMENT

### La reproduction des vaches laitières et ses dernières avancées technologiques

**24 janvier 2019**  
Salle communale d'Agenvillers

9 h 30 : Accueil

10 h 00 :

- > La reproduction, un acte essentiel à la production de lait
- > Les repères techniques, gage de réussite
- > Les facteurs de risques alimentaires et sanitaires
- > Les dernières techniques pour détecter les chaleurs et vérifier la gestation  
par Loïc Commun, vétérinaire chez Idexx
- > Le croisement sur laitières, effet de mode ou d'opportunité ?

15 h 00 :

- > Visite de l'exploitation, 4 ateliers thématiques tournants

#### Gaëc TONDELLIER-CANTRELLE

100 vaches Prim'Holstein  
40 vaches allaitantes blondes d'Aquitaine  
3 UTH  
Traite roto 20 postes logettes, caillebotis



## Lait : quelles stratégies pour faire face aux aléas ?

Les éleveurs du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher étaient conviés le 8 novembre à une rencontre de présentation et d'échanges sur la résilience des exploitations laitières dans le cadre du projet Eurodairy. Eclairage.



Première rencontre Eurodairy organisée sur le canton d'Ailly-Le-Haut Clocher.

Le 8 novembre était organisée une première rencontre «Eurodairy» dans la Somme. Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France sont en effet engagées dans ce réseau européen dont l'objectif est d'accroître la performance et la durabilité des élevages laitiers.

Au centre du projet, la résilience des exploitations, définie par le groupe opérationnel Hauts-de-France comme «la capacité d'adaptation pour assurer la pérennité de l'exploitation via des facteurs sociaux, économiques et environnementaux».

Pour permettre d'appréhender plus facilement cette notion, le groupe Hauts-de-France, composé d'éleveurs, de représentants de la filière lait, des organisations agricoles, de la recherche et de l'enseignement, a mis en place un outil simple. «L'outil résilience» a ainsi pour vocation de sensibiliser les éleveurs à la vision globale de l'exploitation. Il permet de mesurer la capacité de résilience d'une exploitation laitière selon cinq volets : l'environnement, l'humain et le social, la stratégie, la technique et l'économique.

### Se situer en un coup d'oeil

«Réaliser l'outil est très simple et rapide, explique Dominique Dengreville dont l'exploitation est l'une des 8 fermes pilotes du réseau. Avec le visuel final, on retrouve

vite les points délaissés sur l'exploitation. Pour notre part, on se rend compte que nous avons énormément travaillé les aspects stratégiques et technico-économiques, en délaissant parfois les aspects environnementaux, humains et sociaux», affirme l'éleveur qui ajoute : «C'est typiquement un outil qui permet aux éleveurs qui souhaitent cesser la production laitière de faire le point sur les éléments qui motivent cet arrêt».

### Zoom sur la productivité de la main-d'oeuvre

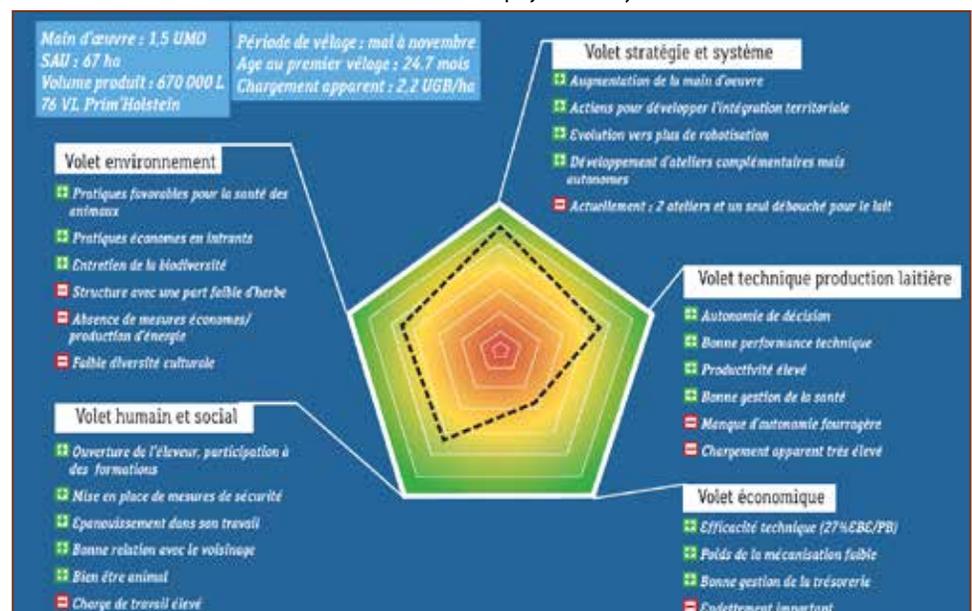
Au sein du groupe des fermes pilotes, il apparaît une variation de 260 000 L à presque 600 000 L de lait produits par unité de main d'oeuvre (UMO). De même, des élevages produisent de 100 à 250 L de lait par heure de travail. Ces différences s'expliquent par le temps de travail réalisé par UMO par semaine. Au regard de ces résultats, les éleveurs ont échangé sur deux problématiques majeures : la difficulté d'employer en élevage laitier et la difficulté à concentrer son temps de travail pour optimiser la prise de congés et le temps libre. A l'issue de cette première rencontre, éleveurs comme techniciens ont admis qu'ils envisagent en priorité les aspects techniques et économiques. Pourtant, il existe des leviers sur les aspects humains, environnementaux et sociaux, indispensables à intégrer dans une stratégie à long terme.

Contact :

Stéphane Verscheure

03 22 33 69 76

L'outil résilience du projet Eurodairy



## Bienvenue à la ferme : tournée générale pour ses 30 ans

Pour fêter ses 30 ans, le réseau Bienvenue à la ferme a organisé la tournée nationale «Mangez fermier». Amiens était la première étape de la camionnette, les 26 et 27 septembre.



Franck Lamy, producteur de foie gras à Fransures, Anne Halgand, animatrice Hauts-de-France, Audrey Hannedouche, le magasin du Paraquet et Anne Catteau, animatrice Somme.

C'est sous un ciel radieux que la camionnette «Mangez fermier» s'est installée place Gambetta à Amiens fin septembre. Depuis 30 ans, les producteurs Bienvenue à la ferme ouvrent grand les portes pour faire découvrir les coulisses de leurs fermes. Cette année, ces agriculteurs engagés ont décidé d'aller directement à la rencontre des consommateurs, à travers une grande tournée «Mangez Fermier» inédite dans 11 villes françaises.

Les producteurs des Hauts-de-France ont ainsi partagé un moment convivial avec les consommateurs. L'occasion parfaite pour échanger autour de leur métier et de leur savoir-faire, et découvrir les clés d'une consommation de produits frais, locaux et de saison au quotidien dans leur région ! Autour de la camionnette Bienvenue à la ferme, le grand public était également invité à découvrir et à déguster les produits : pas moins de 1 000 bouchées ont ainsi été servies !

### La campagne vient en ville

Créé en 1988 par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), le réseau Bienvenue à la ferme et ses 8 000 agriculteurs adhérents ouvrent les fermes aux

Français. Faire ses courses, partager un moment convivial autour d'un bon repas, passer un séjour à la ferme ou encore découvrir le travail des agriculteurs, Bienvenue à la ferme valorise la richesse de l'agriculture française en offrant la possibilité de manger fermier tout au long de l'année avec l'offre «Mangez fermier» mais également de prolonger l'ex-



périence à la ferme à travers les activités «Vivez fermier». Grâce au réseau, les agriculteurs partagent avec les visiteurs les valeurs qui leur sont chères : l'écoute, la découverte, l'authenticité, l'implication environnementale, la convivialité, l'attachement au territoire et la volonté de le faire vivre.

Contact :

Anne Catteau  
03 22 33 69 83



La tournée Mangez fermier a fait sa première étape à Amiens.

## Approlocal.fr : le circuit de proximité des professionnels

Depuis la rentrée de septembre, la nouvelle version Hauts-de-France Approlocal.fr est en ligne.

Approlocal.fr est une version plus moderne des sites de référencement et de gestion de commande aise-produitslocaux.fr, oise-produitslocaux.fr, somme-produitslocaux et approlocal.fr (en Nord-Pas de Calais). Plus simple et ergonomique, Approlocal.fr propose de nouvelles fonctionnalités comme la gestion facilitée des acheteurs via la géolocalisation, le suivi statistique des commandes ou encore la dématérialisation des commandes et factures, et très bientôt un outil de simplification logistique. Ce développement, réalisé avec l'appui financier du Conseil régional Hauts-de-France, permet de proposer un outil pratique pour répondre aux ambitions affichées des collectivités locales et de l'Etat de développer l'approvisionnement des produits locaux en Restauration Hors Domicile.

Depuis le début de l'année, Approlocal.fr a enregistré près d'1,4 million d'euros de commandes de la part de 250 acheteurs auprès de 200 fournisseurs.

Action menée avec les soutiens des Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.



Contact :  
Céline Rivet  
03 22 33 69 74



### Le réseau Bienvenue à la Ferme Somme se renforce

Le réseau Bienvenue à la Ferme s'est enrichi de six nouvelles fermes, portant à 62 le nombre d'adhérents dans la Somme.

#### Les Canards de la Germaine à Sancourt

Foie gras et spécialités à base de canard et volailles. Ferme auberge, chambres d'hôtes, gîte d'étape et accueil de camping-cars.

#### Chèvrerie du moulin de Prouville à Prouville

Fromages de chèvre bio, yaourts et faisselles.

#### Gaec du Bois Roland à Fontaine-sur-Somme

Vente directe de viande en caissette : bœuf de race charolaise, porcs et moutons élevés à la ferme.

#### Scea du Petit Bas Champs à Quend

Viande à la ferme, en caissette ou au détail, vaches de race au-brac et porcs sur paille.

#### Gaec Saint Gérard à Saint Fuscien

Lait, yaourts, fromages blancs produits et transformés à la ferme. Caissettes de porcs et de bœufs élevés sur place.

#### Earl du Pont Neuf à Eplessier

Lait, yaourts, fromages (dont tomme et rollot), crèmes dessert, beurre, crème fraîche.



La famille Delorme des Canards de la Germaine, entourée de la Commission d'agrément Bienvenue à la ferme, est ravie de rejoindre le réseau.

Contact :  
Anne Catteau  
03 22 33 69 83



## La rencontre des jeunes installés

Répondant à l'invitation du service installation, une vingtaine de jeunes se sont retrouvés le 28 août avec pour points communs leur récente installation et l'envie de faire un break utile.



Grégoire Leleu de la Ferm0gout présente ses yaourts.

La journée à destination des jeunes installés a débuté par une matinée studieuse à Amiens sur les avenants, les fiches de suivi et autres aspects réglementaires de l'installation, importants à connaître pour garder le bénéfice de la DJA (24 000 € en moyenne en 2017).

Direction ensuite Saint-Fuscien où Grégoire Leleu du Gaec Saint-Gérard attendait le groupe pour le déjeuner. En dessert, bien-sûr, les yaourts de Grégoire et Thomas, installés en 2015 avec un projet de développement de l'élevage laitier et de transformation. Puis visite des installations et travail en groupes avec les conseillers de

la Chambre d'agriculture. Au programme : l'agriculture de conservation, augmenter sa marge en viande bovine et en production laitière, la transformation à la ferme et pour finir des échanges de pratiques sur la gestion de la trésorerie.

Prochaine rencontre  
des jeunes installés

26 février 2019

Retenez la date !

Contact :

Laurie Labelle  
03 22 33 69 86

## La journée du PAIT : avancer dans son projet d'installation

La journée du PAIT\* et de ses partenaires, organisée par la Chambre d'agriculture avec l'aide du Conseil régional Hauts-de-France, a réuni une quinzaine de participants le 3 décembre à Fins.

«Je suis impressionné par le nombre de choses à faire pour m'installer !», s'étonne l'un des participants alors qu'il échange autour de cartes à remettre dans l'ordre chronologique. Certaines étapes sont bien connues : le Point Accueil Installation, le rendez-vous PPP, le stage 21h...

Mais ces étapes doivent aussi s'articuler avec d'autres points indispensables comme vérifier les règles d'urbanisme, construire une étude de marché, bâtir un plan de financement...

Le groupe est ainsi amené réfléchir sur son parcours à l'occasion de cette journée, avec la participation active de Somme Inititative, Copasol et du Crédit Agricole.

Le second atelier permet quant à lui de faire le point sur une étape

des plus importantes : le montage d'un plan de financement cohérent.

«Prenez votre temps», insiste ensuite Jérôme Decodts, installé en 2015 et témoin de la journée.

«Et soyez autonome dans votre projet. J'ai choisi de me lancer dans la culture de légumes bio de plein champ. Au début mon père n'y croyait pas ! Mais avec 60 ha, je ne me voyais pas faire des cultures classiques». Jérôme a bénéficié également de l'appui technique et matériel de la CUMA voisine à Gouzeaucourt, spécialisée dans le matériel de semis, désherbage et récolte de légumes.

Une des cartes du jeu précise «connaître son environnement et ses opportunités».

Jérôme Decodts n'a pas oublié cette étape et l'a bien valorisée !



Pour une installation réussie, mieux vaut ne pas brûler les étapes.

Suivez l'actualité Installation sur :

[www.hautsdefrance-sinstallertransmettreenagriculture.fr](http://www.hautsdefrance-sinstallertransmettreenagriculture.fr)

\* Point Accueil Installation Transmission.

Contact :

Isabelle Aslahé  
03 22 33 69 87

## Les cafés Terralto : concrétiser les projets des collectivités

La Chambre d'agriculture a lancé en octobre dernier une série de rendez-vous mensuels à destination des collectivités. Projet Alimentaire Territorial et lutte contre l'érosion étaient au programme des deux premiers «cafés Terralto» des 16 octobre et 21 novembre. Les collaborateurs de communes ou communautés de communes ont échangé avec des experts afin de mettre en œuvre des projets sur leur territoire.

### Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un projet de territoire permettant de réfléchir l'alimentation sous toutes ses facettes : production, transformation et distribution alimentaire, nutrition et santé, accès à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore protection et gestion du foncier agricole.

Un PAT est une opportunité pour fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun, de répondre aux attentes sociétales et d'encourager les habitants à devenir «Consomm'Acteurs». C'est aussi un moyen d'encourager le développement de l'agriculture dans sa diversité et de soutenir l'activité économique locale. Lancez-vous !



**24 janvier 2019**

Géolocalisation lieux de vente avec ouacheterlocal.fr

**21 février 2019**

La compensation écologique

**Mars 2019**

Valoriser les biodéchets

**Avril 2019**

Valoriser les données issues des diagnostics agricoles

**Mai 2019**

Mettre en place son PCAET

**Juin 2019**

Haies, parc : choisir des essences adaptées

### Réalisez votre PAT avec l'appui personnalisé de votre Chambre d'agriculture

**> Vous souhaitez développer un projet alimentaire territorial sur votre territoire ?**

Nous vous accompagnons tout au long de l'élaboration de votre démarche : depuis l'émergence de votre réflexion jusqu'à la mise en œuvre concrète de vos ambitions.

**> Vous souhaitez traduire votre stratégie alimentaire en actions opérationnelles ?**

Nous vous apportons des solutions à la croisée de nos différents domaines d'expertise.

### Reconnaissance des PAT par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

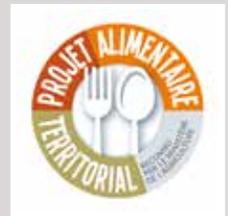
Les PAT peuvent être reconnus par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

**Les plus :**

> **Identification et visibilité** du PAT.

> **Valorisation** du PAT auprès du public, des partenaires et financeurs potentiels.

> **Soutien** des acteurs dans le processus d'une démarche collective de territoire, cohérente avec les politiques nationales et régionales.

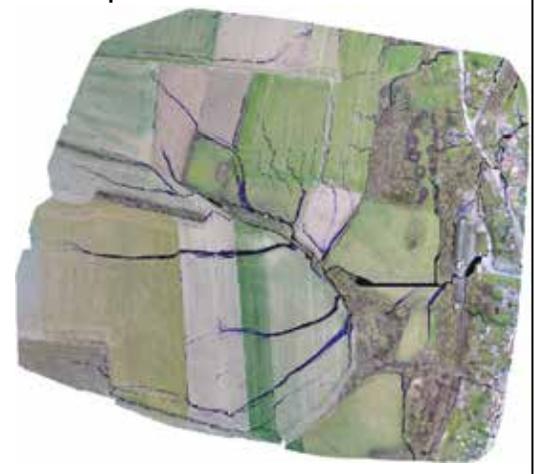


### Lutter contre l'érosion et le ruissellement

Avec plus de 12 000 ha de bassins versants expertisés, la Chambre d'agriculture a développé un véritable savoir-faire en matière d'étude contre l'érosion des sols. «L'utilisation de techniques innovantes est un atout primordial pour placer avec pertinence les aménagements de lutte contre le ruissellement. Il s'agit par exemple de la photogrammétrie qui permet de modéliser les écoulements des eaux de surface à une précision centimétrique», souligne Olivier Ancelin, agro-pédologue expert du bureau d'études de la Chambre d'agriculture.

SOMEA accompagne aussi, dans leurs démarches techniques et administratives, collectivités et agriculteurs dans la mise en place d'ouvrages d'hydraulique douce (haies, fascines) ou de changements de pratiques culturales.

**Reconstitution du ruissellement à une précision centimétrique. Bassin versant de la Fieffe.**



## Compensation collective : reconstituer le potentiel agricole perdu

La compensation collective agricole est une avancée essentielle dans la lutte contre l'artificialisation galopante et la surconsommation du foncier agricole.



Les projets, publics ou privés, les plus consommateurs d'espaces agricoles doivent désormais faire l'objet d'étude de compensation agricole.

Entre 2006 et 2014, les sols artificialisés ont gagné 490 000 ha, soit 60 000 ha par an en moyenne. Dans la Somme, ce sont plus de 320 ha par an qui ont disparu entre 2007 et 2014. Force est de constater que la consommation d'espace agricole atteint des proportions inquiétantes, alors que le foncier est source de richesses économiques, sociales et environnementales pour les territoires. Cette consommation continue d'espace a pour conséquence de réduire l'activité agricole et l'emploi, menaçant la production de biens alimentaires et non-alimentaires.

Il était donc nécessaire de mettre en place un outil visant à réduire les emprises et compenser la perte de potentiel économique d'un territoire. C'est l'objectif de la compensation collective agricole.

### Un principe inspiré de la compensation écologique

La compensation écologique a été créée en

1976 par la loi relative à la protection de la Nature. Inscrite dans le code de l'Environnement, elle a pour objectif de recréer un potentiel écologique pour les espèces et habitats remarquables dégradés par un projet d'aménagement du territoire. La compensation agricole a été créée sur le même modèle\*. Elle est articulée autour de mesures ayant pour but d'éviter les dommages à l'économie agricole, réduire ceux qui restent et compenser ceux qui n'ont pu être ni évités ni réduits.

### Sur le terrain

Compenser la perte de production agricole se traduit désormais par la mise en œuvre, en premier lieu, de mesures d'évitement ou de réduction des effets négatifs d'un projet d'aménagement. Il s'agit alors d'envisager sa réalisation sur des terrains non cultivés ou tout au moins d'en réduire l'emprise au strict minimum.

Dans un deuxième temps, des mesures de compensation devront être engagées pour reconstituer le potentiel agricole collectif perdu. A l'échelle d'un territoire, ces mesures faciliteront l'émergence de nouveaux projets collectifs tels que des travaux de modernisation (réseau de drainage, d'irrigation, retenues d'eau, reconfiguration parcellaire, aire collective de lavage-remplissage, ...), la création de nouvelles voies de valeur ajoutée en développant des ateliers et des circuits de proximité ou l'accompagnement de projets innovants tels que la méthanisation.

*\* La compensation collective agricole a été créée par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. Un décret du 31 août 2016 a précisé son champ d'application.*

### La Chambre d'agriculture vous accompagne

La Chambre d'agriculture accompagne les collectivités et les aménageurs pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans leurs projets d'aménagement.

Elle intervient dans l'expertise et l'évaluation des compensations économiques.

Elle participe également à l'émergence et la mise en œuvre de projets agricoles locaux contribuant à reconstituer le potentiel de production du territoire.

Contact :

Yannick Decoster  
03 22 33 69 04

# Canal Seine-Nord Europe : l'aménagement foncier démarre

Le coup d'envoi de la procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) du canal Seine-Nord Europe a été donné en septembre 2018. Le point sur les premières étapes : la délimitation du périmètre et le classement des terres.



Calage des parcelles «étalon» sur le terrain en présence des agriculteurs.

Le 12 septembre 2018 s'est tenue à Moislains la première des trois réunions de lancement de la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en présence de Laurent Somon, Président du Conseil départemental de la Somme et des représentants du groupement des trois géomètres attributaires du marché de cet AFAFE hors normes. Deux autres réunions ont ensuite eu lieu le 18 septembre à Mesnil-Saint-Nicaise et le 19 septembre à Flaucourt. Cette opération d'aménagement foncier est la plus vaste réalisée en France et probablement en Europe.

Son périmètre couvre 33 500 ha, 73 communes (dont 3 dans l'Oise) et touche environ 8 200 propriétaires et 700 exploitations agricoles. Le périmètre est divisé en trois secteurs, pris en charge chacun par un cabinet de géomètres. Ces trois cabinets spécialisés en aménagement foncier sont organisés en groupement. Un seul cabinet sera l'interlocuteur du maître d'ouvrage, le Conseil départemental de la Somme.

Les méthodes de travail, de communication, de concertation et d'action, seront déployées de la même façon sur les 3 aires géographiques.

## Délimitation du périmètre

La délimitation physique du périmètre par bornage ainsi que le classement des terres

ont été lancés en octobre 2018.

Pour réaliser la délimitation, tous les propriétaires riverains situés de part et d'autre de la limite physique du périmètre de l'AFAFE seront invités à une réunion de calage de la limite du périmètre.

Concernant le classement des terres, étape déterminante s'il en est, une grille de classement est proposée. Elle est construite sur la base des retours d'expérience des géomètres sur les opérations d'aménagements fonciers précédentes, avec la collaboration des pédologues de la Chambre d'agriculture. Elle est constituée de 30 classes de sols susceptibles d'être rencontrées dans le périmètre de cet AFAFE.

Pour garantir l'homogénéité du classement à l'échelle de ce périmètre, les géomètres définissent actuellement, avec les agriculteurs, des parcelles «étalon» qui serviront de référence tout au long de la procédure.

Le classement des terres est une étape à ne pas manquer. C'est sur la base de ce classement que repose l'ensemble de la procédure. Le classement effectif de chacune des parcelles sera proposé en mars-avril 2019.

Une fois le classement réalisé, chaque propriétaire recevra un bulletin individuel lui

## Les prochaines étapes de l'AFAFE

- > Délimitation du périmètre d'AFAFE : juillet 2018 à fin 2019.
- > Classement des terres : automne 2018 à 2020.
- > Etude de l'avant-projet : printemps 2020 à courant 2022.
- > Etude du projet : courant 2022 à janvier 2024 (mise à enquête du parcellaire borné).

précisant un nombre de points correspondant à ses apports de terres. Ce nombre de points sera la base des nouvelles attributions. Dans le cadre d'un AFAFE, l'attribution des nouvelles parcelles se raisonne effectivement en nombre de points et non en nombre d'hectares.

Cette grille de classement des sols ainsi qu'un mémento pour un bon classement, élaboré par la Chambre d'agriculture, sont disponibles sur :

[somme.chambre-agriculture.fr](http://somme.chambre-agriculture.fr).

## Prévention des risques électriques dans les corps de ferme : renouvellement de la convention

En novembre dernier, la Fédération Départementale de l'Energie, Enedis, la SICAE, la MSA et la Chambre d'agriculture ont reconduit leur partenariat en renouvelant la convention de maîtrise des risques électriques aux abords des exploitations agricoles jusqu'en 2020. «*La plupart du temps, le risque électrique est connu des agriculteurs mais l'habitude de passer, parfois plusieurs fois par jour, sous la ligne qui traverse son corps de ferme, fait qu'on a tendance à l'oublier ou à minimiser le risque. Ces situations constituent toutefois un risque majeur que nous avons traités dans 5 exploitations récemment*»,

explique Yannick. Decoster, responsable foncier.

Concrètement, plusieurs solutions peuvent être envisagées pour sécuriser une installation : la rehausse de la ligne, le contournement des bâtiments ou l'enfouissement du réseau. Les travaux sont chiffrés par ENEDIS ou la SICAE. La convention prévoit un accompagnement technique et financier important. Elle devrait permettre de régler une dizaine de situations à risque entre 2018 et 2020.

Contact : Yannick Decoster - 03 22 33 69 04

## PCAE : dépôt des dossiers avant le 6 avril 2019

La période de dépôt des dossiers du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) s'étend du 6 janvier au 6 avril 2019. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles en soutenant les investissements financés par l'Europe, le Conseil régional Hauts-de-France, le Conseil départemental de la Somme ainsi que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. A l'heure où nous imprimons, le cahier des charges n'est pas officiel. Mais le PCAE devrait accompagner les investissements liés à l'élevage, aux économies d'énergie ainsi qu'à la protection de l'eau et de l'environnement dans les filières végétales.

Le taux d'aide se situerait entre 25 et 40 % de l'assiette éligible. La priorité sera donnée aux jeunes agriculteurs, aux CUMA, aux productions biologiques ainsi qu'aux exploitations situées en zones inondables.

Un projet ? La Chambre d'agriculture vous conseille sur les investissements à réaliser et élabore les dossiers de demandes d'aides.

### Contacts :

- > Elevage : Nicolas Correur - 06 86 37 56 69
- > Productions végétales : Alexandre Eckkhout - 06 84 95 28 80
- > Energie : Romain Six - 06 84 95 28 75



## AGENDA

**23 février au 3 mars 2019**

**Salon International de l'agriculture  
Porte de Versailles à Amiens**

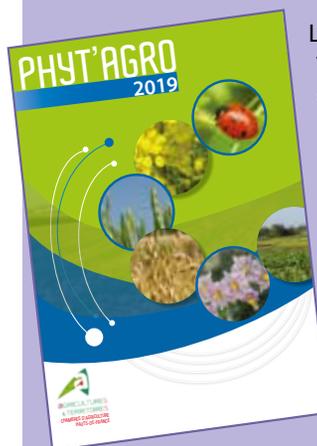
Une quinzaine de producteurs de la Somme iront défendre à Paris la qualité de leurs produits au Concours général agricole.

**1er juin au 10 juin 2019**

**80ème Foire expo de Picardie**

Les organisations agricoles de la Somme se mobilisent puisque c'est l'agriculture départementale et régionale qui sera à l'honneur lors de la Foire Expo 2019.

## Le Phyt'Agro nouveau est arrivé !



Le Phyt'Agro 2019 rassemble sur près de 130 pages le savoir-faire des conseillers des Chambres d'agriculture de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Ils y concentrent leur expertise de terrain associée aux résultats des 5 000 micro-parcelles d'expérimentation et réseaux d'essais systèmes. Les stratégies et recommandations proposées visent à optimiser les marges brutes, tout en recherchant la productivité et la qualité des récoltes. Il contient de nombreux leviers agronomiques pour prévenir les risques et réduire si possible le recours à la

protection phytosanitaire. On y retrouve par culture les caractéristiques et l'efficacité des principaux produits, les nouvelles homologations, les évolutions réglementaires récentes et nos préconisations de programmes chiffrées en coûts et IFT. Le guide Phyt'Agro 2019 est l'un des bonus dès notre formule Contact +.

Contact : Christine Douchet - 03 22 33 69 77

## Catalogue formation

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France vous proposent pour 2019 une offre de plus de 200 formations sur de nombreuses thématiques : productions végétales et agronomie, élevage, diversification, gestion de l'entreprise, informatique, management,...



## 15ème sélection des reproducteurs mis à la vente «boucle rouge»

Pour trouver un taureau afin d'améliorer le potentiel génétique de votre troupeau, consultez la nouvelle sélection «boucle rouge».

## Valorisons ! L'essentiel de la diversification

Découvrez ce nouveau bulletin technique à l'échelle des Hauts-de-France.

Retrouvez nos publications sur : [hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr)



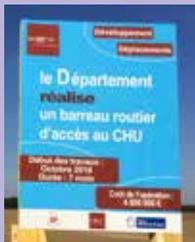
## Dernière session pour Daniel Roguet

C'est avec émotion que Daniel Roguet a présidé «sa» dernière Session, le 27 novembre 2018. Christophe Buisset, président de la Chambre régionale d'agriculture, a évoqué les temps forts de ses 17 années de présidence, soulignant «son énergie et son pragmatisme». Laurent Somon, président du Conseil départemental, Alain Gest, président d'Amiens Métropole et Philippe De Mester, préfet de la Somme, ont tour à tour insisté sur l'homme de terrain, son sens du dialogue, sa détermination et son attachement à l'agriculture de la Somme.



crédit photo : Florence Guilhem

## Barreau CHU : le fruit d'une concertation réussie



**Les travaux d'aménagement du barreau CHU Amiens-Picardie ont été inaugurés en novembre 2018. Sa mise en service programmée pour mars 2019.**

L'aménagement de la ZAC Paul Claudel, de la ZAC Intercampus, le regroupement de l'ensemble des entités du CHU d'Amiens sur le site de l'hôpital Sud à Salouël implique de repenser les conditions de desserte de ce secteur.

Les études de trafic menées par le Conseil départemental de la Somme ont mis en évidence la nécessité de créer une nouvelle infrastructure routière pour assurer une desserte sécurisée de l'hôpital et accompagner le développement des ZAC. La création d'un barreau routier allant du giratoire Migrogne, en sortie de l'A29 à Dury, jusqu'à l'entrée Nord du CHU d'Amiens est actée et inscrite au schéma des déplacements de l'agglomération.

Sur le plan foncier, la Chambre d'agriculture accompagnée de la FDSEA et du SDPPR, a engagé une concertation avec le Conseil départemental pour réduire ou minimiser les conséquences négatives du projet sur l'économie agricole locale.

Deux protocoles d'accord ont été signés. Le premier porte sur l'indemnisation des dégâts occasionnés aux cultures pour des études nécessaires au projet. Le second fixe les modalités d'acquisition du foncier agricole et d'éviction des exploitants agricoles permettant une maîtrise foncière amiable des parcelles par le Conseil départemental.

### Quelques chiffres :

- L'hôpital sud (en 2016) : 421 400 consultations externes, 91 900 passages aux urgences, 33 000 interventions de chirurgie, 6 500 personnes hospitalisées, 13 centres de formation
- ZAC Paul Claudel : 40 hectares, 1 400 logements
- ZAC Intercampus : 80 hectares, 2 400 logements et du tertiaire

Contact : Yannick Decoster - 03 22 33 69 24

## Pulvérisateurs : pensez au renouvellement du contrôle obligatoire

Tous les matériels permettant la pulvérisation, peu importe le produit pulvérisé (produits phytosanitaires, produits dits biologiques, etc.) sont concernés par le contrôle périodique obligatoire. Seuls les matériels portés ou poussés par un opérateur ou un animal sont exclus. Le contrôle concerne les matériels âgés de plus de 5 ans ou dont le dernier contrôle a été réalisé il y a plus de 5 ans.

Le non respect de ce contrôle peut coûter cher avec une amende pouvant atteindre 1 500€ et/ou une pénalité de 1% à 5% du montant des aides du second pilier PAC.

Au-delà de l'aspect réglementaire, vous avez tout intérêt à vérifier votre matériel. Un manomètre mal réglé ou défectueux peut en effet entraîner un surdosage et provoquer un risque de phytotoxicité, une dépense inutile et un effet néfaste sur l'environnement.

Plus de 1 000 pulvérisateurs ont été contrôlés par la Chambre d'agriculture de la Somme, en majorité chez les concessionnaires.

Rapprochez-vous de la Chambre d'agriculture pour effectuer le contrôle de votre pulvérisateur.

Contact : Laurence Villeret - 03 22 33 69 88



## Erosion et coulées de boue : renforcer la prévention !

Le 2 octobre 2018 s'est tenu à Arras le colloque Ruissol. Organisée par la Chambre d'agriculture du Nord - Pas de Calais et SOMEA, cette rencontre a permis de faire le point en matière de lutte contre l'érosion. Il s'agissait aussi d'envisager de nouvelles solutions pour contrer ces phénomènes qui ont été particulièrement importants en 2018. Pourtant nombreux, les aménagements sur le terrain sont parfois débordés lors de pluies de plus en plus intenses. Le préfet de la Somme a d'ailleurs mobilisé en juillet 2018 une cellule avec l'ensemble des acteurs, collectivités et organisations agricoles, afin d'intensifier les moyens de lutte. Les remèdes sont à plusieurs niveaux : aménagements d'hydraulique douce, pratiques agronomiques, urbanisation et voiries, pour augmenter l'efficacité des actions anti-érosion.



CHAMBRES D'AGRICULTURE - ÉLECTIONS 2019  
**POUR L'AGRICULTURE  
JE VOTE !**



**NOUVEAUTÉ 2019 : VOTEZ EN LIGNE**  
ou par voie postale jusqu'au 31 janvier.

[www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019](http://www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE